

## 30 000 € de la Région pour l'habitat locatif communal gersois



30 000 € de la Région pour l'habitat locatif communal gersois

Lors de la commission permanente du vendredi 1er juillet, les élus régionaux ont voté, sur proposition de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, l'attribution d'une enveloppe de 104 000€ pour d'acquisition et la rénovation de bâtiments publics en vue d'aménager des logements locatifs, permettant de réaliser 30% d'économies d'énergie.

Dans le Gers, deux communes sont bénéficiaires de cette subvention pour un montant de 30 000 €, concernant 3 logements :

La Commune de Mauroux, bénéficie d'une enveloppe de 24 000 € pour la réhabilitation du presbytère et la création de 2 logements T3 au titre du Contrat Régional Unique Portes de Gascogne.

La Commune de Saint-Martin, bénéficie d'une enveloppe de 6 000€ pour la réhabilitation d'un logement locatif communal au titre du Contrat Régional Unique Grand Auch.

Depuis 2010, la Région a soutenu 293 dossiers correspondants à 509 logements pour une enveloppe globale de 3 M€.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du Plan de soutien régional à destination des entreprises du BTP, lancé par Carole Delga en mars dernier, pour lequel une enveloppe de 880 M€ de nouveaux projets sont inscrits pour l'année 2016.